



Paris, le 19 juin 2025

Loi de programmation énergétique : solaire et éolien doivent y retrouver leur place !

Alors que l'examen de la proposition de loi portant programmation nationale énergie et climat pour les années 2025 à 2035 se poursuit à l'Assemblée nationale, les amendements adoptés jusqu'à présent pourraient exclure les filières solaire et éolienne (terrestre et en mer) de la future programmation énergétique du pays. Il est urgent de réintroduire ces filières stratégiques dans le texte de loi, sans quoi les conséquences énergétiques et sociales seront désastreuses.

Les amendements adoptés par l'Assemblée nationale stipulent que la politique énergétique du pays « propose un objectif annuel de production d'énergie décarbonée » et que « les énergies décarbonées sont produites à partir d'installations nucléaires, hydraulique, marémotrices, géothermiques, aérothermiques, biomasse, osmotiques et cinétiques ».

Cette affirmation laisse de côté, dans un grand élan de négationnisme technologique, les deux filières renouvelables qui se développent le plus rapidement dans le reste du monde : le solaire et l'éolien.

Veut-on réellement que la France ignore à ce point la réalité du terrain ? Veut-on réellement que la filière industrielle de l'éolien en mer, qui compte aujourd'hui plusieurs sites de production de composants sur le territoire, sombre dans les méandres de la politique politicienne ? Veut-on réellement que la filière solaire, qui apporte des revenus complémentaires au monde agricole et que les collectivités locales souhaitent développer partout en France disparaisse ? Veut-on réellement renoncer à l'opportunité d'accueillir chez nous des sites de production de panneaux et de cellules photovoltaïques, alors que plusieurs projets industriels sont en cours ?

Voilà les questions que le secteur des énergies renouvelables souhaite adresser aux députés. Le Syndicat des énergies renouvelables (SER) appelle ainsi le Gouvernement et le rapporteur à réintroduire par voie d'amendement ces trois filières (solaire, éolien terrestre et éolien en mer) dans la loi de programmation énergétique. C'est une question de réalisme technologique, de crédibilité de la France, de confiance des investisseurs.

« Nous avons atteint un seuil critique, celui de la crédibilité de l'action politique. Dessiner l'avenir énergétique de la France en décidant, par pure convention politicienne, que le solaire et l'éolien devaient être exclus de l'équation est totalement irresponsable. Notre secteur économique demande solennellement au Gouvernement et au rapporteur, qui sont les seuls acteurs capables de déposer encore des amendements à ce stade de l'examen du texte, de faire des propositions afin d'éviter une véritable aberration énergétique », indique Jules NYSSSEN, Président du SER.

Contacts presse :

Marie-Camille BOURGUET - 06 79 93 54 00

Cynthia KARI – 07 87 14 71 26

service_presse_ser@enr.fr

Le **Syndicat des énergies renouvelables** (SER) regroupe plus de 500 adhérents, représentant un secteur générant plus de 166 000 emplois. L'organisation professionnelle rassemble les industriels de l'ensemble des filières énergies renouvelables : bois-énergie, biocarburants, éolien, énergies marines, gaz renouvelables, géothermie et pompes à chaleur, hydroélectricité, solaire et valorisation énergétique des déchets. Le **SER** a pour mission de défendre les droits et les intérêts de ses membres et de resserrer les liens qui les unissent, notamment pour développer la filière industrielle des énergies renouvelables en France et promouvoir la création d'emplois et de valeur ajoutée sur le territoire national.

Suivre le **SER** sur www.enr.fr  **Syndicat des énergies renouvelables**